

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

La " France moisie ", les amalgames, le droit social et les JO

- International - Europe -

Date de mise en ligne : vendredi 15 avril 2005

Démocratie & Socialisme

On entend certaines voix de gauche, dénoncer " la confusion des amalgames venus de partout entre les " non " d'extrême droite et d'extrême gauche " : elles feraient mieux de modérer ce genre d'arguments avant, sans barguigner, d'en "appeler à Jacques Chirac pour défendre la Constitution " Giscard !

Les mêmes affirment que la France qui veut organiser les Jo ne peut pas se " replier sur elle-même " et " voter contre l'Europe "... faisant encore une fois le malhonnête amalgame entre l'Europe et la Constitution.

Est-ce qu'en effet, la France peut réclamer d'organiser les jeux Olympiques en acceptant la Constitution-Bolkestein, qui nous vaudra des dizaines de milliers de salariés pour organiser ces Jeux, venus selon " le principe du pays d'origine " ? C'est-à-dire des Jeux organisés avec des précaires, des salariés sous-payés, venus de Pologne ou de Lettonie avec des services soumis au dumping social et à la "concurrence libre et non faussée " ?

Est-il nécessaire de mobiliser des intellectuels, dont l'un vient de qualifier de "France moisie " ceux du "non", ceux qui luttent pour défendre le droit social en Europe ?

Sans doute n'est-il pas choqué par le fait que les cinéastes français aillent filmer à Vilnius ou en Roumanie sans, dans ce cas-là, appliquer le principe du pays d'origine, pardi !?

Aussi est-il prêt, lui qui n'est pas " moisi, " à ce que, grâce à la Constitution-Bolkestein, des figurants de Vilnius ou de Roumanie, viennent tourner avec des salaires de leurs pays dans les prochaines productions françaises, le principe du pays d'origine contribuant à faire reculer encore davantage le droit des intermittents ?

Et sans doute en travaillant 65 h par semaine, une fois que " l'opt out " sera étendu et que la durée maxima du travail de 48 h sera balayée ?

Il n'a pas idée qu'il faille en priorité défendre l'Europe sociale contre cette constitution et ses directives libérales ? Nous voulons hausser le salaire des figurants de Vilnius ou de Roumanie sans baisser celui des intermittents français en appliquant le " principe de faveur " et non pas celui du " pays d'origine " en Europe.

Et ceux qui se mobilisent ainsi pour défendre le " oui " vont-ils vraiment, contre toute évidence, contre toute honnêteté, contre les faits, nous affirmer que la Constitution Giscard n'a rien à voir avec la directive Bolkestein alors que, lecture et citation à l'appui, chacun peut vérifier que Bolkestein et l'opt out sont contenus, noir sur blanc, dans le traité constitutionnel ?

Gérard Filoche